

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Complément au dossier de déclaration de l'Effacement de l'étang de Bussière en vue de la restauration de la continuité biologique et sédimentaire sur un cours d'eau classé au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

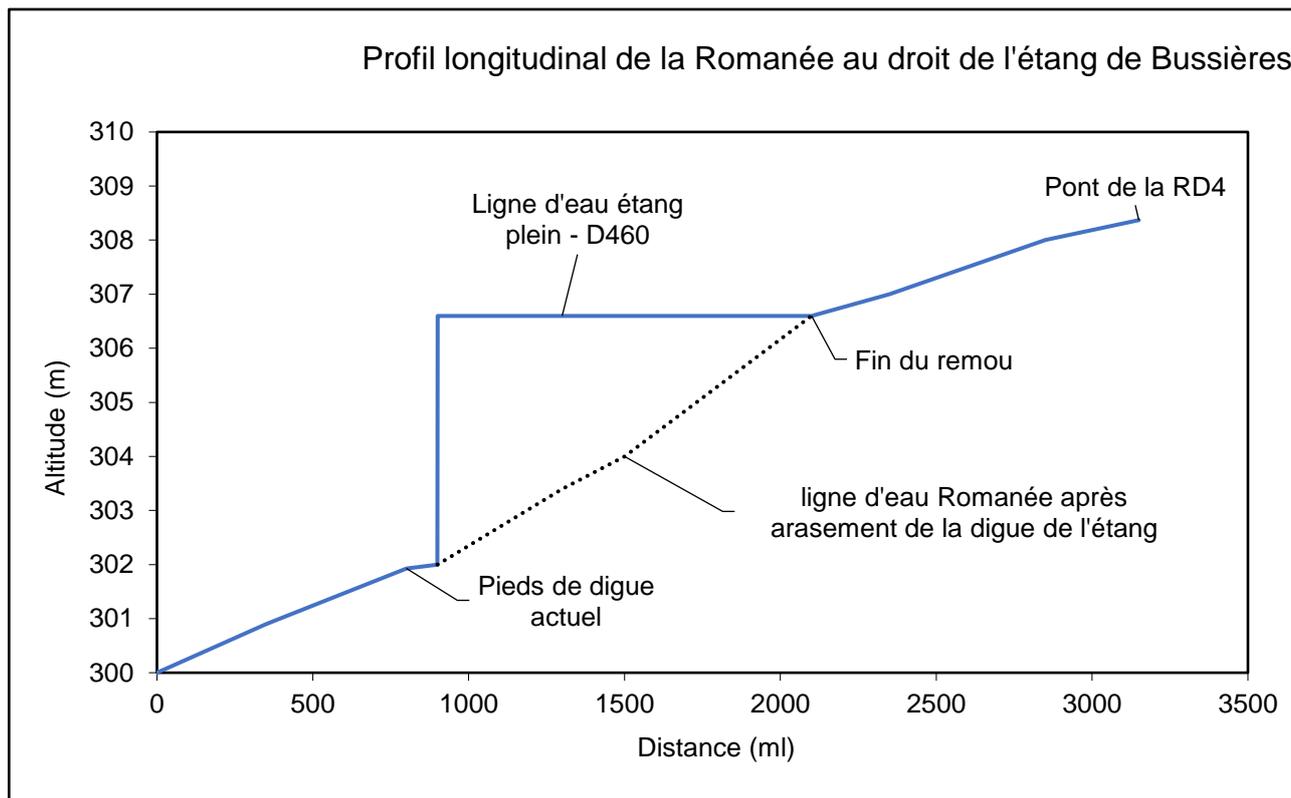
LA ROMANEE

Auxerre, le 7 mars 2018



ANALYSE SUCCINCTE DU RISQUE EROSIF

La Romanée est une rivière qui rentre dans la catégorie des « rivières torrentielles » du fait de la taille et de la pente générale de son bassin versant. Au droit de l'étang de Bussières, la pente naturelle calculée à partir des données fournies par le site www.Géorportail.gouv.fr n'excède jamais la valeur de 2% pour une moyenne qui s'établi approximativement autour de 1%. Le remous de l'étang forme une zone lenticule à pente quasi nulle sur environ 1 kilomètre. Sur ce secteur, la pente naturelle retrouvée après arasement de la digue de l'étang sera de 0.35%. En amont de cette zone, au droit du pont de la RD4, la pente s'établi à 0.62 % tandis qu'en aval de l'étang la pente moyenne est de 0.22%.



La pente prévisible, en amont du seuil démantelé est donc à priori, la pente naturelle antérieure soit 0.35% dans toute la traversée de l'emprise du remous de l'étang de Bussières. Compte tenu de l'ancienneté de cet étang et de l'absence de vidange de fond durant plusieurs décennies, le substratum originel est pour le moment inaccessible et ne peut être qualifié. On peut néanmoins se baser sur l'amont et l'aval de la retenue pour avoir une vue réaliste de la situation sédimentaire attendue. La Romanée s'écoule sur un massif granitique et son plancher alluvial est essentiellement composé de blocs et galets associés à des graviers et sables fins. Comme tous les cours d'eau de ce type sur le massif du Morvan elle est sujette à un fort transport de sable fin mais la constitution même de son lit n'autorise que très rarement une érosion régressive même si l'on observe souvent un déficit sédimentaire important lié au blocage des sédiments dans les étangs et barrages.

Au final, la suppression de la zone lenticule constitué par l'étang de Bussières permettre de rétablir la pente naturelle de la Romanée dans les limites de la pente existante en amont et aval de l'étang actuel. Cette situation n'est ni plus ni moins qu'un retour à la situation « naturelle » avec rétablissement du transport solide naturel et de la continuité biologique.